HAL
open science

Recherche “ commanditée ” dans le domaine du tourisme sportif : le cas de la gestion des sports de nature dans les Parcs naturels régionaux

Clémence Perrin-Malterre

To cite this version:

Clémence Perrin-Malterre. Recherche “ commanditée ” dans le domaine du tourisme sportif : le cas de la gestion des sports de nature dans les Parcs naturels régionaux. Ve congrès international de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française, Univversité Claude Bernard, May 2009, Lyon, France. hal-02337046

HAL Id: hal-02337046

https://hal.science/hal-02337046

Submitted on 29 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Recherche « commanditée » dans le domaine du tourisme sportif : le cas de la gestion des sports de nature dans les Parcs naturels régionaux

Clémence Perrin-Malterre

Communication présentée au Ve congrès internationale de la Société de Sociologie du Sport en Langue Française, Lyon, Université Claude Bernard, 27-29 mai 2009

Contexte

Depuis une trentaine d'années, les sports de nature se développent de manière importante. Ces « sports » sont devenus une composante du tourisme dont le rôle économique n'est pas négligeable au niveau local. Mais ils posent le problème de leur insertion dans le milieu naturel qui leur sert de support et dans une société locale rurale qui subit des flux de citadins venant parfois bousculer son mode de vie traditionnel. Or la gestion de ces activités est une préoccupation pour les Parcs naturels régionaux (PNR) qui ont comme vocation la préservation de l'environnement et le développement économique local.

Des Parcs ont été amenés à se positionner sur la gestion de certaines activités : les Parcs du Vercors et du Massif des Bauges sur le canyoning et le Parc des Volcans d'Auvergne sur les loisirs sportifs motorisés. Ce positionnement s'est fait en réponse à une demande des acteurs du territoire. Dans le Vercors, ce sont les professionnels de l'encadrement qui ont sollicité les collectivités et notamment le Parc pour gérer les conflits locaux. Dans les Bauges, la demande est venue des élus en raison d'un manque d'information sur la sécurité et sur leur responsabilité. Dans les Volcans d'Auvergne, la demande est également venue de certains élus qui recevaient des plaintes de leurs administrés, et notamment de propriétaires agricoles et de riverains.

Dans les trois territoires, les gestionnaires des Parcs ont initié une démarche de gestion concertée par une mise à plat des attentes des acteurs. Dans le PNRV, les professionnels ont été consultés pour définir les besoins et les sites à problème. Dans le PNRMB, ce sont les élus qui ont été consultés pour connaître leurs besoins d'éclairage sur l'activité. Dans le PNRVA, une rencontre a été organisée avec les élus et les riverains.

Chacune des approches a ensuite été validée par l'ensemble des acteurs réunis dans un comité de pilotage organisé par le PNRMB et par les élus du Parc pour le Vercors et pour le Parc des Volcans d'Auvergne.

A ce stade, pour les trois Parcs on remarque la même méthode :

- une étape de définition des besoins
- une étape de validation des acteurs et du niveau décisionnel des PNR

A la suite de cela, il a été possible pour les trois Parcs de définir un cadre d'intervention précis :

- Définition des missions du PNR Vercors :
  - mise en cohérence des actions concernant les sports de nature
  - médiation par site
  - formation et information des acteurs
  - aménagement de site (signalétique...)
  - édition de documents

- Définition du cadre d'intervention du PNR des Bauges :
  - Diagnostic général de l'activité
  - Définition de critères d'aménagement des sites
  - Définition d'une promotion

- Définition du cadre d'intervention du PNR des Volcans d'Auvergne :
  - Diagnostic général de l'activité
  - Répertoire des sites sensibles
  - Mise en place d'une charte de bonne conduite

A partir de ces éléments de cadrage, il faut rappeler que les PNR n'ont pas de prérogatives réglementaires. Alors, pour mener à bien leur mission, ils ont créé des espaces de concertation autour des problèmes soulevés par les acteurs du territoire. Cependant, les gestionnaires des Parcs se sont trouvés confrontés à un manque de connaissance sur l'activité. Or, pour mettre en place une gestion concertée, ils avaient besoin de connaître la réalité de la pratique sur leur territoire. Ils se sont donc appuyés sur l'aide de laboratoires universitaires :

- l'équipe EROS du laboratoire SENS de l'UJF pour mener une analyse organisationnelle du canyoning sur le territoire du PNRV et du PNRMB,
- et le Lapracor de l'UBP pour mener une analyse organisationnelle des loisirs sportifs motorisés au sein du PNRVA.

Dans cette démarche de recherche « commanditée », il y a eu un engagement conjoint des chercheurs et des destinataires de la recherche. Dans ce cadre-là, les gestionnaires n'ont pas été considérées comme des acteurs aux connaissances erronées qui ont besoin d'une aide extérieure pour comprendre leur situation. Au contraire, le savoir de l'acteur comme celui du chercheur sont fondamentaux et complémentaires dans le processus de recherche. Il y a donc « équivalence » (Coenen, 1997) entre chercheur et acteur, chacun étant doté de compétences propres d'égale importance pour le succès de la recherche. Les connaissances des gestionnaires sur la pratique sociale étudiée ont donc été mises à profit pour structurer la recherche car « la qualité de la solution dépend pour une bonne part de la pratique des intéressés et de leur mobilisation dans la recherche » (Coenen, 1997, 24).
Selon les termes de Callon, Lascoumes et Barthe (2001, 129), les gestionnaires sont des « chercheurs de plein air », au sens où ils ont la même démarche que les chercheurs ; mais ils n'ont pas les mêmes outils ni les mêmes objectifs. « Parler de recherche de plein air, c'est souligner une forme d'engagement dans laquelle ce qui compte avant tout c'est la formulation des problèmes, les modalités d'application des connaissances et des savoir-faire produits, ainsi que la nécessaire ouverture du collectif de recherche » (p. 149).

L'analyse organisationnelle

Une analyse organisationnelle des sports de nature concernés a été menée par les chercheurs sur le territoire de chaque Parc, en utilisant les concepts de Friedberg pour l'analyse de l'action organisée, enrichie avec de nouvelles approches sociologie des organisations.
Cette analyse a permis de comprendre les logiques d'action des acteurs en présence et de mettre en évidence les éléments conflictuels. Dans le cas du canyoning, les conflits les plus fréquents se situent entre les pratiquants et les autres utilisateurs de la rivière et notamment les pêcheurs. Exemple sur le site des Ecouges où le président de l'Association de pêche affirme : « *Quand vous êtes seul et que vous avez dix types qui sautent dans la vasque où vous êtes en train de pêcher, vous comprenez qu'on est parfois hostile à cette pratique* ». En ce qui

concerne les loisirs motorisés, les conflits se situent davantage entre les pratiquants et les propriétaires riverains. Exemple dans la chaine des Puys où une propriétaire affirme : « *Les 4*4 passent devant chez moi à la queue leu leu et font beaucoup de bruit. En plus, ils abîment les chemin et la municipalité est obligé de le refaire régulièrement* ».

L'analyse a également permis de faire émerger les formes de convention (Boltanski et Thévennot, 1991) et les régulations locales engagées (Friedberg, 1993). C'est le cas sur le site du canyon des Moules Marinières où les professionnels de l'activité et les maires concernés sont favorables au développement économique du secteur et souhaitent s'entendre pour modifier un arrêté municipal en vigueur et proposer au Parc des aménagements sur le site.

Enfin, l'analyse a permis de mettre en évidence la manière dont se construisent les « traductions » acceptables par les uns et par les autres dans le but de résoudre les conflits liés à la pratique des sports de nature en question. C'est le cas sur plusieurs sites de pratique où les municipalités se situent en position médiane entre les intérêts des pratiquants qui pourraient apporter des retombées économiques et la pression électorale des riverains ou des pêcheurs opposés au développement des activités sportives. Pour les gestionnaires des Parcs, ces acteurs constituent des points d'appuis permettant de trouver des pistes de médiation.

La restitution des résultats aux acteurs

Selon Friedberg, le rôle du sociologue intervenant est double : produire une connaissance sur un système d'acteurs et « organiser le processus à travers lequel celle-ci pourra devenir utile pour les acteurs du système en question, et notamment pour le cercle des responsables porteurs du changement ». Friedberg précise qu'une des caractéristiques de l'analyse sociologique qui fonde son efficacité dans la restitution des résultats est son caractère factuel. Parler d'analyse factuelle renvoie au fait que cette analyse n'est pas normative et préoccupée uniquement par la recherche de solutions. Cette analyse ne cherche pas à juger un fonctionnement ni à proposer des solutions en prenant parti pour tel ou tel diagnostic. Son objectif est de décrire les faits tels qu'on peut les découvrir sur le terrain, et d'en faire ressortir la « logique ».

Dans les trois Parcs, une phase de restitution des résultats a donc eu lieu. Dans le PNRV et le PNRVA, les résultats des études monographiques ont été portés à connaissance des chargés de mission « Sports de nature » et « Patrimoine naturel ». Dans le PNRMB, certains résultats,

en fonction de l'état d'avancement de la recherche, ont été présentés aux acteurs lors des différents comités de pilotage de l'étude canyon.
Ces apports de connaissance ont permis de donner aux gestionnaires des pistes de médiation. Dans le PNRV, la démarche s'est concrétisée par une « organisation » des sites. Un groupe de pilotage rassemblant tous les acteurs concernés a été mobilisé par le Parc pour définir, à partir d'un diagnostic de site, les départs, les accès et l'aménagement du site. Dans le PNRVA, la démarche a abouti à la rédaction d'un guide bonne conduite.

Pour terminer, je préciserais que dans le cadre de cette recherche, les gestionnaires des Parcs ont été considérés comme des « entrepreneurs sociaux ». Ce sont des entrepreneurs au sens où ils assument une responsabilité, et ils prennent une initiative qui est avant tout « sociale », c'est-à-dire qu'elle s'exerce par la mobilisation et l'animation d'autres personnes dans la poursuite d'une action sociale. Le rôle de l'entrepreneur social ne se réduit pas à donner l'impulsion initiale, c'est aussi à lui qu'il revient de gérer et d'animer le processus ainsi déclenché. C'est bien ce qu'il s'est produit dans démarche puisque les gestionnaires des Parcs l'ont non seulement impulsé, mais ils ont également permis de la faire vivre en créant des scènes de démocratie locales dans lesquelles ils se positionnent en médiateur. Il se pose cependant le problème de la pérennité de la démarche car elle repose sur l'action des chargés de mission. Or, ces derniers sont amenés tôt ou tard à se retirer pour laisser aux acteurs locaux le soin de s'auto-organiser. Mais ceci est difficile car les acteurs restent souvent demandeurs d'un appui du Parc.